



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2014
Membres en exercice : 15

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT Véronique, CANTALOUBE Marie-Elise, CARLES Maria, COLLAS Elisabeth, DAAN Tatjana, DURAND Patricia.
Mrs ACHER Joël, ANDRIEUX. Pierre, ASTIER Jérôme, CONNAC Julien, MANENC Aurélien, MAS Christian, RIVIERE Daniel, THARAUD Didier, TIECHE Michel.
Secrétaire de séance: Mme Elisabeth COLLAS

L'ordre du jour est le suivant :
- Installation du conseil municipal
- Election du maire
- Election des Adjointes aux Maire

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Aurélien MANENC, maire sortant, procède à l'appel des membres du conseil municipal nouvellement élu. Il présente les règles de cette élection puis laisse la présidence de la séance à monsieur Christian MAS conseiller le plus âgé.

Mme Maria CARLES et monsieur Joël ACHER sont nommés assesseurs.

Avant d'organiser le vote, Monsieur Christian Mas, félicite l'ensemble du conseil pour les excellents résultats obtenus lors des élections municipales. Il formule le vœu que cette liste d'union puisse œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des lunassiens sous l'égide d'un maire enthousiaste et au style de management adapté au XXI^e siècle.

ELECTION DU MAIRE

Mr Aurélien Manenc se porte candidat.

Election du maire (bulletin secret) :

Nombre de votants : 15
Nombre d'enveloppes : 15
Aurélien Manenc : 14
Blanc : 1
Nuls : 0

M. Aurélien Manenc est élu Maire

Monsieur Aurélien Manenc prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Aurélien Manenc prononce un discours d'investiture visant à remercier en premier lieu les électeurs de la commune ainsi que l'équipe du conseil municipal pour la confiance témoignée.

Il remercie les élus sortant ainsi que le personnel municipal et rappelle brièvement les axes de travail pour les 6 ans à venir. Il décrit également l'organisation qu'il souhaite mettre en place et les délégations qu'il souhaite accordé aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,
Monsieur le Maire propose d'élire 3 adjoints.
Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité, déclare la création de trois postes d'adjoints,
Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

ELECTION DES ADJOINTS

Election du premier adjoint (bulletin secret) :

Monsieur le maire propose monsieur Christian MAS et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15
Nombre d'enveloppes : 15
Christian MAS : 14
Blanc : 1
Nuls : 0

Monsieur Christian MAS est élu 1^{er} Adjoint

Election du deuxième adjoint (bulletin secret) :

Monsieur le maire propose monsieur Daniel RIVIERE et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15
Nombre d'enveloppes : 15
Daniel RIVIERE : 12
Blanc : 3
Nuls : 0

Monsieur Daniel RIVIERE est élu 2^{ème} Adjoint

Election du troisième adjoint (bulletin secret) :

Monsieur le maire propose monsieur Pierre ANDRIEUX et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants : 15
Nombre d'enveloppes : 15
Pierre ANDRIEUX : 13
Blanc : 2
Nuls : 0

Monsieur Pierre ANDRIEUX est élu 3^{ème} Adjoint

Election d'un adjoint spécial :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-3 et en raison de la configuration du hameau de Taillevent qui peut se trouver isolé en cas d'inondation, monsieur le Maire propose d'élire un adjoint spécial et présente monsieur Daniel RIVIERE.

Monsieur Daniel RIVIERE est élu à l'unanimité adjoint spécial

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.